

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 17  
Conseillers présents : 10  
Nombre de pouvoirs : 5  
Affiché le 30 janvier 2026

**Conseil municipal du 28 janvier 2026**

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. REYMUND Antoine, M. URBAN Jean-Marc,  
Absents excusés : Mme BAUER Carine qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LASTHAUS, M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à Mme ERNE HEINTZ Valentine, Mme GROSJEAN Michèle qui donne pouvoir à Mme DIEMER Estelle, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme KRAEMER Anne-Marie, Mme ZEISSLOFF Patricia qui donne pouvoir à M. BOHR Freddy, M. KRENCKER Julien, M. LUX Pierre  
Secrétaire de séance : Mme ERNE HEINTZ Valentine

**4. OBJET : DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERST EN N-1**

L'article L 1612 - 1 du code général des collectivités prévoit : "Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

<i>Montants des crédits de dépenses réelles d'investissement inscrits au budget de l'exercice</i>					2025
<i>Chapitre ou opération</i>	<i>A Montant des crédits N-1</i>	<i>B Restes à Réaliser (le cas échéant)</i>	<i>C = (A-B)*25 %</i>	<i>D Crédits déjà autorisés par délibération du quart (le cas échéant)</i>	<i>E = C - D Potentiel Maximum</i>
10	<b>2000</b>		500		<b>500</b>
20	<b>75000</b>		18 750		<b>18 750</b>
204	<b>7882</b>		1970,50		<b>1 970,50</b>
21	<b>831000</b>	304500	131 625		<b>131 625</b>
23	<b>175000</b>		43 750		<b>43 750</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 090 882</b>	304 500	196 595,50		<b>196 595,50</b>

En application de l'article précité, le conseil municipal **autorise** le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget 2026. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption.

Montants des dépenses réelles d'investissement autorisées avant le vote du budget de l'exercice		2026	
Acquisitions ou travaux à préciser	Chapitre ou opération	Article	Montant
Frais d'insertion Marché public Presbytère Berstett	20	2033	550,96 €
Ravalement façade Église Dépassement facture prévue aux Restes à réaliser	21	21318	486 €
<b>Total</b>			<b>1036,96 €</b>

**APPROUVÉ À LA MAJORITÉ – UNE ABSTENTION**

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS

La secrétaire de séance,

Valentine ERNE-HEINTZ